



RAPPORT 2024

SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

INTRODUCTION

La Ville de Cholet et Cholet Agglomération éditent chaque année un rapport commun en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Cette édition met en lumière la politique volontariste conduite en matière de ressources humaines. À travers ces pages, vous découvrirez le profil des agents des collectivités engagés chaque jour au service des habitants du territoire, ainsi que la diversité des actions entreprises pour réduire les inégalités.

Ce rapport unique et commun des actions menées en 2024 concerne, en raison de la mutualisation des services, à la fois les actions menées, par la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville et par l'Agglomération et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Choletais.

Dans une première partie, ce rapport traite de la politique de ressources humaines de la Ville de Cholet et de Cholet Agglomération, en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Puis en seconde partie, il présente les actions menées par la Ville et l'Agglomération, en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.



SOMMAIRE

La politique de ressources humaines menée par la Ville de Cholet et Cholet Agglomération, en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Féminisation des agents permanents	p.4-5
Autour du temps de travail	p.6-7
Carrière, rémunération, formation	p.8-11

Les actions engagées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Sensibilisation, actions, information, orientation et soutien pour les victimes de violences conjugales	p.12-14
Les modes de garde, un vrai soutien pour les familles	p.15-17
Des cours d'écoles plus inclusives	p.18-19
Les femmes, l'art et le sport	p.20-27

<u>Conclusion</u>	p.28-29
--------------------------	---------



Féminisation des agents permanents

RÉPARTITION DES EFFECTIFS PERMANENTS

Les femmes représentent une part majoritaire au sein des effectifs permanents. En décembre 2024 les collectivités employaient 1 125 femmes et 570 hommes.

66%

1 125 Agents Femmes



EFFECTIF AGENTS
1 695

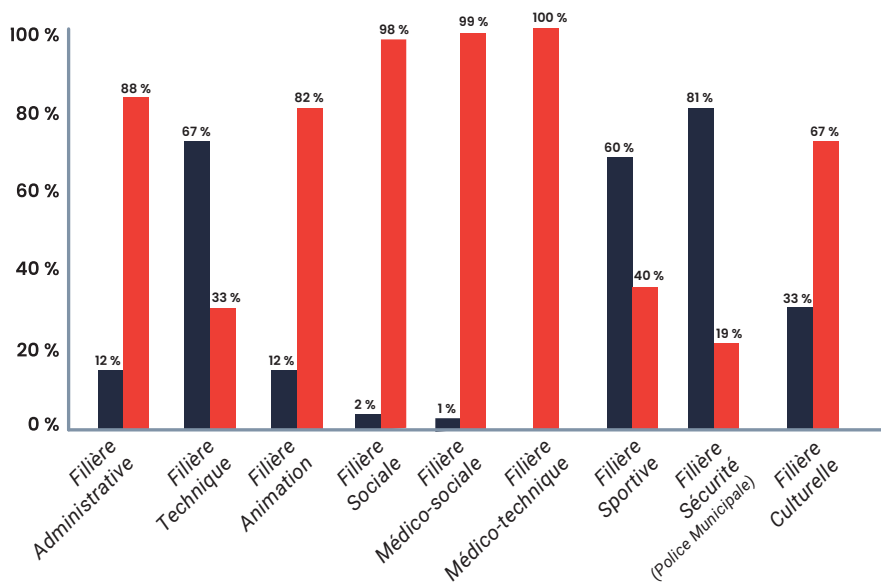
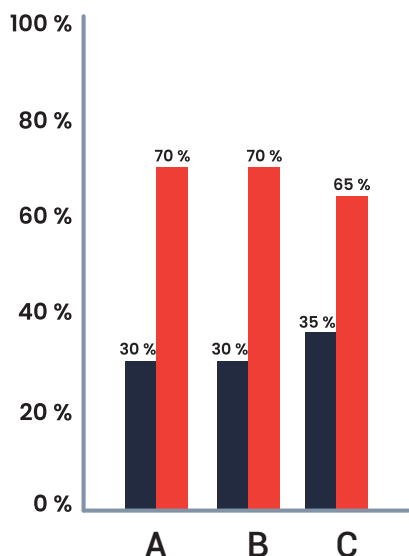
34%

570 Agents Hommes

TAUX DE FÉMINISATION PAR FILIÈRE

Les femmes sont plus présentes dans les filières administrative, sociale et médico-sociale, contrairement à la filière technique qui compte plus d'hommes.

■ Hommes
■ Femmes



RÉPARTITION DES AGENTS PAR GENRE ET CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE

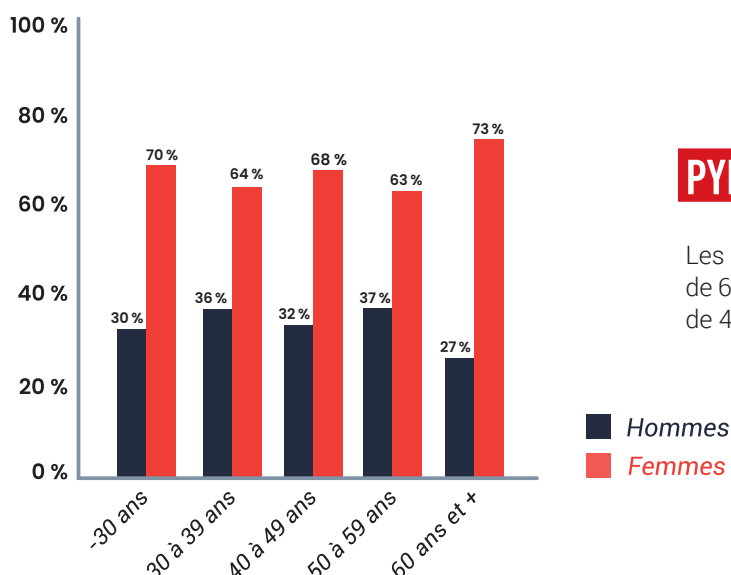
On compte plus de femmes dans toutes les catégories.

	FEMMES		HOMMES	
Catégorie C	729	soit 65%	399	soit 35%
Catégorie B	241	soit 70%	104	soit 30%
Catégorie A	155	soit 70%	67	soit 30%

POSTES À ENCADREMENT

Les femmes occupent **44 % des postes de Directeurs** et **52 % des postes de Chefs de service**.

Les femmes représentent 66 % des postes permanents.



PYRAMIDE DES ÂGES

Les femmes sont plus nombreuses dans la tranche des plus de 60 ans, l'âge moyen des agents au sein des collectivités est de 46 ans tant pour les femmes que pour les hommes.



Autour du temps de travail

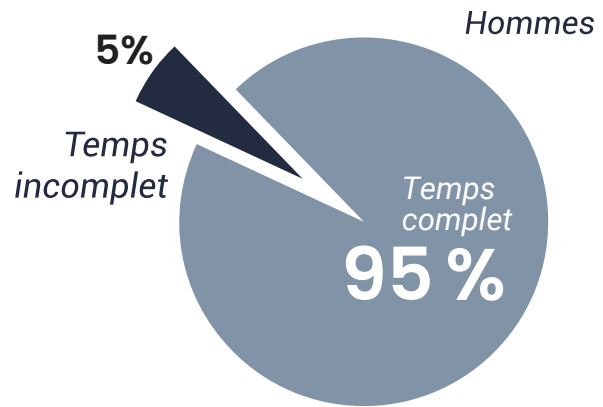
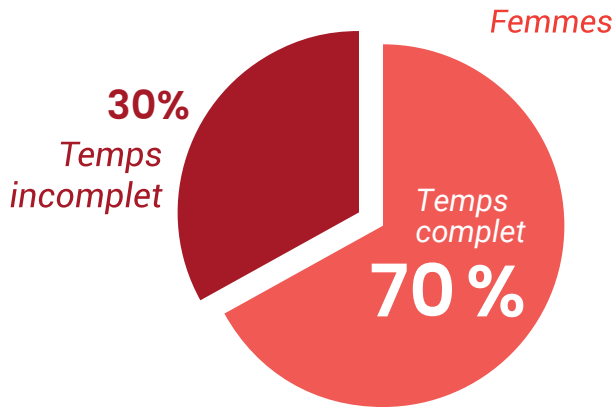
TEMPS DE TRAVAIL

Les postes à temps non complet sont majoritairement occupés par des femmes.

- 70 % des femmes occupent un poste à temps complet,
- 60 % des postes à temps complet sont occupés par des femmes
- 91 % des postes à temps non complet sont occupés par des femmes.

Emploi à temps non complet : emploi créé pour une durée de travail inférieure à la durée légale de temps de travail à temps complet.

L'objectif est celui de la réduction du nombre de postes à temps incomplet.

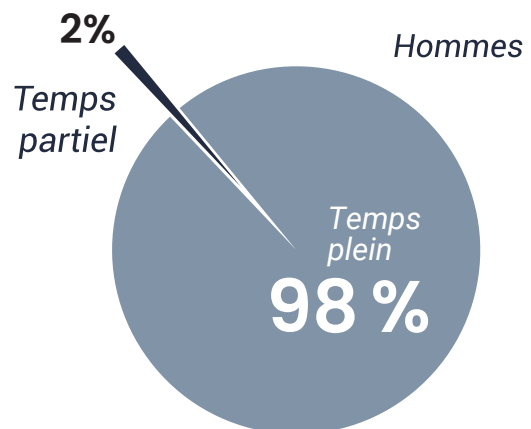
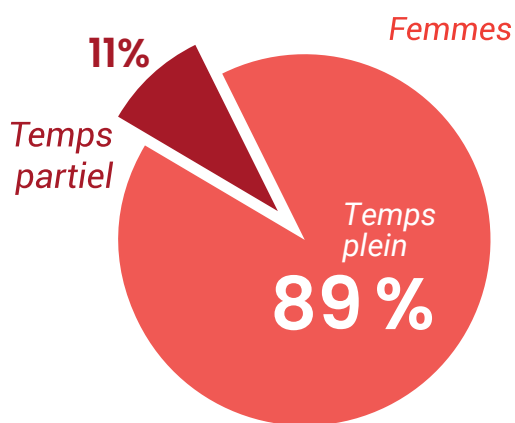


TEMPS PARTIEL

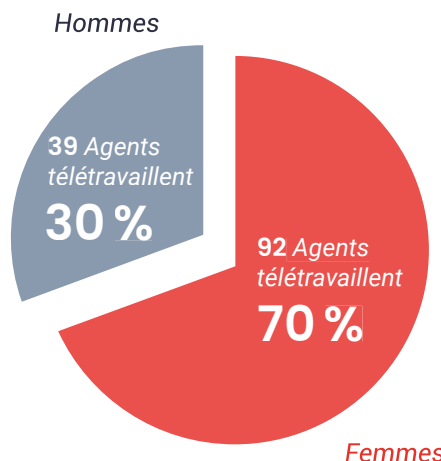
Ce sont les femmes qui occupent majoritairement des emplois à temps partiel.

- 11 % des femmes sont sur des postes à temps partiel
- 93 % des temps partiel sont demandés par des femmes.

Emploi à temps partiel : diminution du temps de travail à la demande de l'agent.



TÉLÉTRAVAIL





Carrière et rémunération

AVANCEMENTS DE GRADE

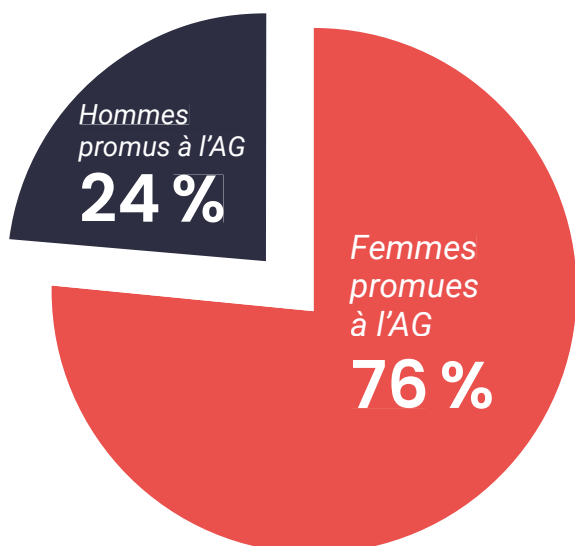
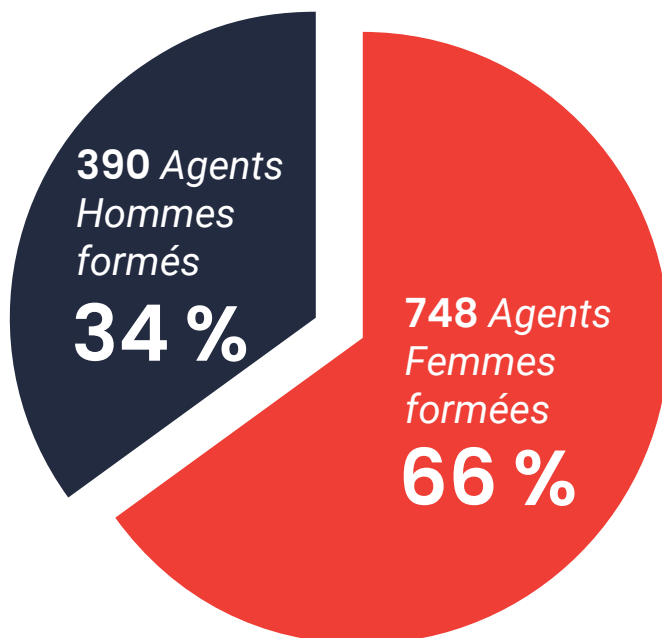
La progression des carrières féminines est principalement due aux avancements de grade.

En 2024, 57 femmes ont bénéficié d'un avancement de grade contre 18 hommes.

	FEMMES	HOMMES
A	1	2
B	4	4
C	52	12
TOTAL	57	18

DÉPARTS EN FORMATION

En 2024



SUIVI DES AGENTS AYANT UNE ÉVOLUTION DE CARRIÈRE (AG)

RÉPARTITION PAR TRANCHE DE RÉMUNÉRATION ET PAR GENRE

(Y compris les temps partiels et temps incomplets)

	FEMMES	HOMMES	TOTAL
2 000 € et -	426	112	538
De 2 001€ à 2 500 €	473	275	748
De 2 501€ à 3 000 €	216	135	351
De 3 001€ à 3 500 €	65	40	105
De 3 501€ à 4 000 €	16	14	30
4 001 € et +	51	41	92

SALAIRE MOYEN PAR CATÉGORIE

Les écarts de rémunération persistent du fait notamment des temps partiels demandés majoritairement par des femmes et de leur moindre présence dans les filières techniques.

Référence : salaires bruts perçus en décembre 2024

	FEMMES	HOMMES
A	3 488 €	4 476 €
B	2 353 €	2 588 €
C	1 868 €	2 205 €

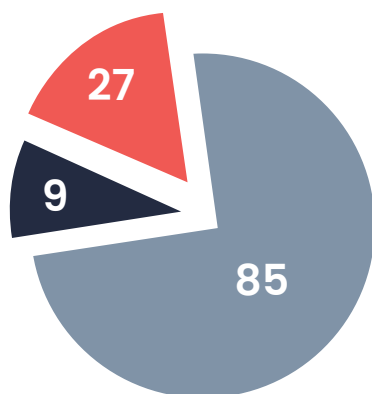
TAUX D'ABSENTÉISME

Les femmes sont légèrement plus sujettes à l'absentéisme (hors maternité).

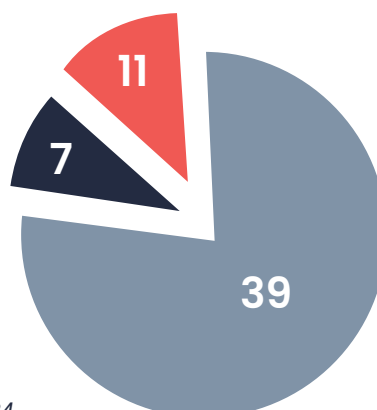
	FEMMES	HOMMES
Maladie Ordinaire	4,61 %	2,23 %
Longue Maladie / Longue Durée	1,24 %	1,20 %
Accident du Travail et Maladie Pro	1,30 %	1,28 %

DÉPARTS PAR CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE

Femmes

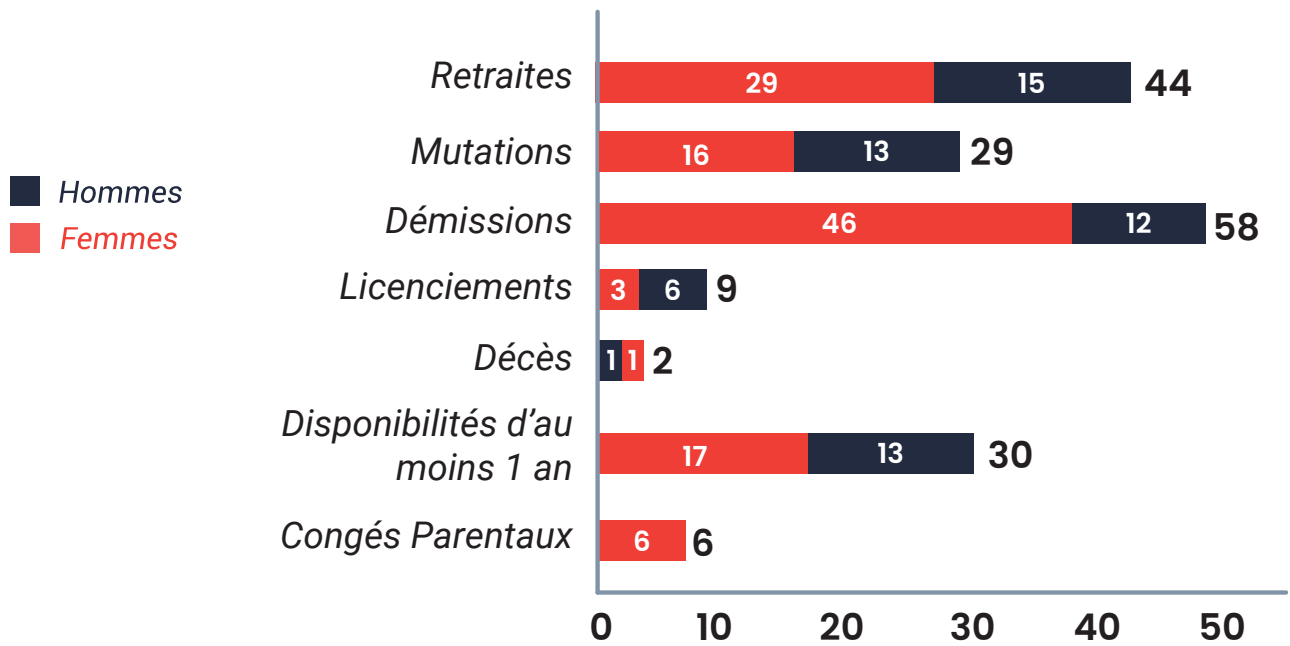


Hommes



178 départs recensés en 2024.

DÉPARTS SELON LES MOTIFS



178 départs recensés en 2024.



Les actions engagées en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Sensibilisation, actions, information, orientation et soutien pour les victimes de violences intrafamiliales et/ou conjugales

La politique en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes sur les territoires comporte :

- Des actions de prévention et de protection pour **lutter contre les violences intrafamiliales**, ce qui concerne les femmes au sein de la sphère familiale ou du couple.
- Des **soutiens aux associations** qui agissent auprès des victimes, notamment en faveur des droits des femmes.
- L'identification de relais, les ressources utiles pour les victimes.



UN ENGAGEMENT PROLONGÉ TOUT AU LONG DE L'ANNÉE ET UNE SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC VIA DES ÉVÈNEMENTS

Au-delà de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, **célébrée le 25 novembre**, Cholet Agglomération maintient une **mobilisation constante** sur cette problématique majeure.

EXPOSITION "L'ÉTOFFE DES NANAS"

100 participants

Pour la **Journée du 8 mars**, l'exposition "L'étoffe des Nanas" a été mise à disposition pour **sensibiliser le grand public aux droits des femmes**. Des ateliers de sensibilisation ont été organisés à l'appartement éco actif de la Régie de Quartier.



VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Au travail, à la maison,
dans l'espace public,...

RÉAGIR PEUT TOUT CHANGER

VIOLENCES FEMMES INFO
APPELEZ LE
3919*

*Appel anonyme et gratuit depuis un poste fixe.

#NeRienLaisserPasser

Programme d'animations et d'actions de sensibilisation autour du thème :

AGIR CONTRE LES VIOLENCES FAMILIALES ET CONJUGALES

Plusieurs initiatives ont été déployées entre le 25 novembre et le 14 décembre. Parmi ces initiatives marquantes, un **projet artistique et participatif** a été mené avec des femmes victimes de violences conjugales, accompagnées par le Service Développement Social et Emploi de la Ville de Cholet, en partenariat avec la compagnie La Grange aux Arts, Le Jardin de Verre et la Caisse d'Allocations Familiales. Inspirées de l'univers de Niki de Saint Phalle, ces femmes ont créé une sculpture de type "Nana", symbolisant un processus de reconstruction de l'image de soi.

Ce projet, initié il y a deux ans, a permis la réalisation de **deux œuvres exposées dans différents lieux du territoire**. Après un premier passage à la médiathèque et au domaine universitaire, les sculptures ont été présentées dans plusieurs mairies : Le May-sur-Èvre et Les Cerqueux (jusqu'au 30 novembre), La Plaine (du 2 au 7 décembre), puis Lys-Haut-Layon (du 9 au 14 décembre).

À travers ces actions, Cholet Agglomération affirme son **engagement en faveur de la prévention des violences faites aux femmes**, de la **sensibilisation du grand public**, et de l'**accompagnement des victimes** dans leur parcours de reconstruction.

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS

L'engagement des collectivités, en 2024, dans la lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales se traduit par un **soutien financier à des associations spécialisées**.

Ce soutien prend la forme de **subventions directes** (aide au fonctionnement) et de **mise à disposition de locaux**. En 2024, cela concerne les associations suivantes :



L'IDENTIFICATION DE RELAIS LES RESSOURCES UTILES POUR LES VICTIMES

Plusieurs services sont des relais pour **orienter les femmes victimes**.

- Le **Point Info Famille** (PIF) de Cholet constitue une porte d'entrée pour les victimes de violences conjugales. Le service les accueille, par téléphone ou physiquement, leur propose une écoute et une analyse de leur situation. Selon les besoins, le service peut ensuite orienter ces personnes vers les associations et organismes institutionnels partenaires.
- Le **CCAS via l'accueil de permanences réalisées par des associations**. Celles-ci permettent l'accès aux droits, au conseil juridique, l'accès numérique, le logement, l'accompagnement à l'emploi ou à l'écoute de traumatisme et son soutien spécifique. Sont présents par demi-journées mensuelles les associations suivantes :
 - France Victime, France Horizon
 - CIDFF
 - Solidarité Femmes 49
 - Centre social Pasteur
 - Voyageurs 49
 - ASPAM49
 - ADIL 49
 - Aide Accueil
 - Alternatives 49

L'accès au droit des femmes est un **axe fort** de ces permanences.

Les ressources utiles liées aux victimes de violences conjugales sont à retrouver sur le site internet :

<https://www.cholet.fr/welcome/parlonsdesviolences.php>



Les chiffres clés :

10
Conventions
avec le CCAS

21
Permanences
mensuelles

Quelques structures agissent sur le territoire en lien avec les collectivités :

- Solidarités Femmes 49,
- France victime 49,
- AAVAS (Association d'aide aux victimes d'abus sexuels),
- Écoute violence femmes handicapées,
- SOS Hommes battus,
- le CIDFF (pour un soutien psychologique ou juridique),
- la police nationale ou la gendarmerie, en vue de déposer une plainte ou une main courante (notamment, en cas de départ du domicile conjugal),
- une assistante sociale (s'il n'y a pas de suivi social en cours, pour un hébergement d'urgence),
- un avocat (pour fournir des informations pénales).



Les modes de garde, un vrai soutien pour les familles

En complément des dispositifs d'accueil déjà en place — **solidarité familiale, périscolaire, assistants maternels indépendants, emplois familiaux, accueils de loisirs, maisons d'assistants maternels (MAM), crèches d'entreprises ou encore micro-crèches** — la Ville de Cholet propose des **structures Petite Enfance réparties sur l'ensemble de son territoire**, incluant également la commune associée du Puy-Saint-Bonnet. Cette compétence relève du Centre Communal d'Action Sociale.

Pensée pour répondre aux attentes des familles, l'offre d'accueil du jeune enfant à Cholet va bien **au-delà d'un simple service**. Elle constitue un **levier important d'émancipation**, en particulier pour les femmes, en leur permettant de **concilier vie personnelle et professionnelle**, et ainsi de dépasser certaines normes sociales encore présentes.

Les objectifs sont clairs :

- Offrir aux femmes la possibilité de poursuivre ou de **reprendre une activité professionnelle**, voire de **faciliter l'accès à l'emploi**.
- Permettre aux mères au foyer de **bénéficier de temps pour elles-mêmes** ou d'engager des démarches personnelles.
- Soutenir les femmes dont l'enfant est porteur d'un handicap, en leur offrant des moments de répit, d'échange et de partage.

Pour répondre à ces besoins, la Ville de Cholet dispose de **238 places d'accueil** en mode régulier et occasionnel. Deux structures proposent des horaires atypiques, adaptés aux rythmes de vie variés des familles. En outre, chaque établissement identifie des places d'urgence ou de dépannage, afin de faire face à des besoins d'accueil immédiats.

Consciente des réalités familiales, la Ville accorde une attention particulière à la **monoparentalité**, majoritairement portée par des femmes, en lui réservant un critère de priorité dans l'attribution des places en crèche.

Enfin, le **Relais Petite Enfance** accompagne les parents dans la recherche d'un mode de garde adapté à leur situation, en les orientant parmi l'ensemble des solutions existantes.



D'AUTRES MODES DE GARDE QUI ACCOMPAGNENT LES FAMILLES

Sur les temps périscolaires

La Ville de Cholet a toujours eu une **politique volontariste et de qualité** pour proposer aux familles des modes de garde avant et après l'école.

Le **service municipal d'accueil périscolaire** est assuré, en période scolaire, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, à partir de 7h30 jusqu'à l'entrée en classe à 8h20, sauf à l'école Chambord où il ouvre à 7h.

Un petit déjeuner est proposé aux enfants arrivant avant 8h. Le soir, ils sont pris en charge à partir de 16h30 jusqu'à 18h30, sauf à l'école la Chevallerie où les enfants sont accueillis jusqu'à 18h45. Un goûter est servi vers 16h30.



Dans tous les cas, les enfants sont confiés à des **agents titulaires de qualifications** dans le domaine de l'animation ou de l'enfance conformément à la réglementation en vigueur.

Des **activités libres** et des **activités encadrées** sont proposées aux enfants dans des espaces prévus et aménagés à cet effet. Chaque enfant choisit l'activité à laquelle il veut participer. Il peut aussi proposer d'autres activités, tout comme il peut choisir de ne participer à aucune.

Après le goûter, les enfants d'école élémentaire peuvent faire leurs leçons, en présence d'un animateur dont le rôle est de garantir le calme et la sécurité, mais en aucun cas d'aider les enfants dans leur travail scolaire.



Trait d'union entre l'école et la famille, ce temps d'accueil est attentif à l'éveil des enfants, à l'autonomie, au respect des personnes et des biens, à la vie collective, ainsi qu'à l'hygiène.

Les intentions pédagogiques de la Ville sont détaillées dans le **projet éducatif des accueils périscolaires**, lequel est affiché dans chaque **accueil périscolaire**, décliné pour chaque école en un projet pédagogique.

Sur les temps extrascolaires

La Ville de Cholet **assure la gestion directe du service public d'accueil de loisirs sans hébergement** sous l'entité "**Cholet Animation Enfance**".



Les 9 centres, présentés en deux offres, sont répartis sur le territoire :

- **3 accueils de pleine nature**, sur le site de l'Étang des Noues (Nougatine et Prim'Vert) et Le Bois de la Cure au Puy-Saint-Bonnet, ce dernier uniquement en juillet et août,
- **6 accueils de proximité** implantés dans les différents quartiers de la Ville (Bretagne, Girardière, Le Verger, Favreau, Jean Monnet) ainsi qu'au Puy-Saint-Bonnet.

Les accueils de loisirs sont ouverts les mercredis et vacances scolaires, hormis les jours fériés. Les accueils de proximité sont fermés une semaine pendant les vacances de fin d'année ainsi que trois semaines en juillet/août.

Les centres des Noues (Nougatine et Prim'Vert) sont ouverts tous les jours et celui du Bois de la Cure les deux mois d'été. Les enfants sont accueillis en demi-journée ou toute la journée (restauration comprise).

Chaque matin et après-midi, les animateurs leur proposent une ou plusieurs activités diversifiées, mêlant activités manuelles, sportives, culturelles ou festives. Des groupes d'âges sont définis **afin de respecter le rythme des enfants**. Des sorties piscine, patinoire, spectacles... sont proposées de temps en temps pour vivre autrement son temps de loisirs.





Des cours d'écoles plus inclusives

RENATURATION DES COURS D'ÉCOLE : VERS DES ESPACES PLUS INCLUSIFS, DURABLES ET ADAPTÉS AUX BESOINS DE TOUS LES ENFANTS

Depuis 2024, la Ville de Cholet a engagé un **programme de renaturation des cours d'écoles**, s'inscrivant dans une démarche à la fois **environnementale, éducative et sociale**.



L'aménagement traditionnel des cours, souvent dominé par de vastes espaces bitumés et des terrains de sport centraux, **a montré ses limites**, notamment en **matière d'inclusivité** et de **mixité**.

Ces aménagements favorisent généralement des **usages genrés**, où les garçons occupent la majorité de l'espace, reléguant les filles en périphérie.





L'objectif de ce programme est donc de repenser les cours d'école pour en faire des **lieux plus équitables**, apaisés et propices au **développement global des enfants**. En créant des espaces variés et modulables, la Ville souhaite favoriser la **mixité**, encourager le **bien-être**, le **jeu libre**, et le **développement de la motricité** chez tous les enfants, quels que soient leurs préférences ou leurs besoins spécifiques.

Ces nouveaux aménagements intègrent **davantage de végétalisation**, des **zones de calme**, des **espaces de jeux diversifiés**, et des éléments naturels qui **stimulent la créativité** et **l'interaction**. Ils permettent aussi de mieux répondre aux **enjeux climatiques** (lutte contre les îlots de chaleur, gestion des eaux pluviales) tout en offrant un cadre **plus agréable et sain**.



Ce projet s'inscrit dans une **vision à long terme** : la **renaturation de l'ensemble des cours des écoles de Cholet d'ici 10 ans**, avec une attention particulière portée à la concertation avec les équipes pédagogiques, les enfants et les familles, pour garantir des **aménagements réellement adaptés aux usages**.

C'est un programme d'investissement prévisionnel de 6 millions d'euros.





Les femmes, l'art et le sport

LES FEMMES ET LA CULTURE

Le Musée d'Art et d'Histoire

La programmation culturelle du Musée d'Art et d'Histoire propose **deux visites guidées sur la thématique des femmes** : l'une se concentre sur la représentation des corps, la seconde se questionne sur les œuvres et le parcours des artistes femmes.

Visites guidées au Musée d'Art et d'Histoire :

“REGARD SUR LE CORPS”

Comment les artistes représentent-ils les corps des hommes et des femmes ?

Quelles images donnent-ils à voir et que cela traduit-il de notre société ?

Cette visite qui s'appuie essentiellement sur des œuvres du 18^e siècle permet de questionner des sujets d'actualité.

Public : CM1-CM2 / collège / adultes



“L'ART AU FÉMININ”

Marie-Anne Fragonard, Marcelle Cahn, Vera Molnar... Qui sont ces artistes exposées au musée ?

En s'appuyant sur les parcours de plusieurs créatrices, les élèves découvrent ce que signifie être artiste lorsqu'on est une femme.

Public : CM1-CM2 / collège / adultes



L'application des Musées présente une déclinaison de la visite sur l'art au féminin :



L'École d'Arts du Choletais

Les actions :

Parmi les actions proposées par l'École d'Arts du Choletais, nous retiendrons l'invitation de deux jeunes diplômées de l'École supérieure d'art et de design TALM-Angers dans le cadre des résidences **les Affluentes**. Elles ont bénéficié d'une exposition au sein de la commune de Maulévrier et d'une exposition au Musée d'Art et d'Histoire de Cholet.

La répartition
des élèves
en 2024 :

196
Hommes
33%

391
Femmes
66%



Anne Lebrequer

Le travail d'Anne Lebrequer est essentiellement composé d'installation et de sculptures dans lesquelles les lignes apparentes figurent des armatures mises à nu de squelettes en souffrance ; elles viennent recomposer, porter, relier ou nouer des formes vidées ou blessées, des fragments de corps d'animaux, ou des béances. Il est souvent question du corps, de l'homme, de l'animal ou du corps social et de la condition de se tenir debout, entre gravité et pesanteur. Composées de matériaux porteurs d'une symbolique forte, ses installations témoignent d'une vulnérabilité, d'un équilibre précaire, d'un élan, d'un sursaut, d'une tension, d'un instinct, d'un dégageant sans choisir vraiment.



Maëlle Bleteau

Pour l'artiste, la lumière la plus importante est celle qu'on ne voit pas. C'est pourquoi elle s'est orientée vers la photographie expérimentale pour essayer de révéler l'invisible. Elle joue avec le concept de l'image tangible pour proposer une réalité alternative, mélangeant réalité et fiction.

Son approche se porte sur la mémoire, la ruine mais aussi l'océan, notamment sur un aspect mélangeant écologie et fantasmagorie, tout cela à l'aide d'un élément prédominant, l'eau. L'eau comme matière fantasmée, comme matérialité en tant que telle, comme élément propice à créer une histoire.

Le Théâtre Saint-Louis



La répartition
des abonnés
à la saison
2023/2024

929
Hommes
39%

1463
Femmes
61%

Pour le « tout public », nous ne pouvons donner de chiffres car le logiciel de billetterie ne permet pas ce type de requêtes, mais on peut penser que la répartition est identique.

Les actions :

En matière d'actions proposées par le Théâtre Saint-Louis en direction des femmes, on peut noter la programmation d'un **spectacle jeune public « Artémis l'insoumise »** ainsi qu'une **conférence sur la place des femmes dans le sport**.

ARTÉMIS L'INSOUMISE

Par la compagnie Ilot 135. Les Dieux de la mythologie grecque sont des compagnons qui partagent nos préoccupations humaines et terrestres. Parmi ces héros, existe la figure d'Artémis. Artémis est aussi une déesse libre qui choisit son destin selon ses envies, ses besoins, ses désirs - sans conformisme. Elle éclate les stéréotypes et nous montre qu'il n'y a pas qu'une seule manière d'être une femme.

Pionnière de l'éco-féminisme, c'est une héroïne des temps modernes qui porte des revendications très actuelles.

Artémis est une figure d'identification féminine forte. Deux interprètes (comédiennes, manipulatrices, chanteuses, musiciennes, danseuses...) font le récit de quelques épisodes de son histoire.

Sur scène, un violoncelle et une multitude de sacs en papier kraft. Les objets en sortent pour donner vie aux personnages et le spectacle se fabrique à vue. Ce spectacle est directement inspiré du texte « Le feuilleton d'Artémis » de Murielle Szac. La mythologie présente des héros à image humaine avec leurs faiblesses, leurs défauts, leur capacité à se tromper, leur caractère ambivalent au contraire des stéréotypes des super héros que la société de consommation cherche à imposer.

**1 séance tout public à partir de 8 ans
et 2 séances scolaires pour les CM1/CM2**
Jauge limitée à 70 par séance.





Animation du territoire dans le cadre de l'**année olympique**.

Outre les services culturels et sportifs de la Collectivité, le milieu associatif a été sollicité et a répondu présent. Une **quarantaine d'actions** mêlant les disciplines, et associant près d'une quarantaine d'acteurs, ont animé la ville. Cholet a décidé de mettre en place le label « **Cholet 2024, Sport et Culture** », pour souligner les valeurs et qualités portées par ces deux domaines : **effort, dépassement de soi, persévérance, beauté du geste, épanouissement personnel et collectif, émotion, passion.**

Dans le cadre de « **Cholet 2024, Sport et Culture** », le théâtre a accueilli :

• **une exposition :**

« **HISTOIRE, SPORT & CITOYENNETÉ** »

Proposée par la **CASDEN Banque Populaire**, du mardi 26 mars au vendredi 13 avril. Des portraits d'athlètes, des exploits et des destins, de l'histoire des Jeux Olympiques d'Athènes 1896 aux Jeux Olympiques de Paris 2024... Cette exposition avait **pour vocation de renforcer et de développer les valeurs incarnées par les championnes et les champions** qui ont fait les Jeux Olympiques et Paralympiques de 1896 à nos jours.



• deux conférences sur :

L'ÉVOLUTION DE LA PLACE DES FEMMES DANS LE SPORT, LA PARITÉ DANS LE SPORT ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Proposées par la CASDEN Banque Populaire,
le vendredi 29 mars à 14h15 et 20h30.

L'une à destination des scolaires et une seconde en soirée à destination du grand public. Conférencier : Stéphane Kronenberger historien, chercheur à l'UMR Telemme (CNRS, Aix-Marseille Université), spécialiste de l'histoire du sport et des migrations dans l'Est et le Sud-Est de la France, « Les travailleurs étrangers », « la Grande Guerre en Franche-Comté ».



Quelques informations lors de ces conférences :

La première femme ayant remporté une médaille aux JO : en 1900... mais elles sont **officiellement acceptées aux JO en 1912**, avec une femme dans chaque délégation.

L'intégration des femmes dans les JO a marqué l'histoire des Jeux, mais également **l'histoire de la place de la femme dans la société plus largement**, faisant ainsi avancer la cause des femmes. Pour la première fois en 2024, le CIO assure avoir « **offert une égalité des chances aux athlètes femmes et aux athlètes hommes** » avec une répartition **50-50** sur les 10 500 places.

LES FEMMES ET LE SPORT À CHOLET : UN ENGAGEMENT POUR L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX PRATIQUES SPORTIVES

La Ville de Cholet mène une **politique sportive volontariste** visant à favoriser l'**accès de toutes et tous à la pratique physique et sportive**.

Dans ce cadre, une attention particulière est portée à la **place des femmes dans le sport**, qu'il s'agisse de la **pratique amateur**, du sport encadré ou de l'implication dans les instances dirigeantes des clubs.

Si la **parité progresse dans certaines disciplines**, des écarts demeurent, notamment dans les sports traditionnellement perçus comme masculins, où la participation féminine reste plus faible. Afin de lutter contre ces stéréotypes et de favoriser la mixité, la Ville soutient les actions visant à valoriser le **sport féminin** et à encourager la diversité des **pratiques accessibles aux femmes et aux jeunes filles**.



Sections féminines foot : Championnat et portes-ouvertes
Deux clubs proposent des sections féminines de football, compétition et loisirs. Pour le Cholet Football Club : effectif passé de 19 à **54 joueuses**.



Le sport donne des « Elles » ...

L'ASPTT Cholet a organisé le 23 mars 2024, à la salle de loisirs du Val de Moine, son animation annuelle quelques jours après la Journée Internationale des droits de la Femme. **7 activités gratuites ont été proposées.**

<https://lesportdonnedeselles.asptt.com/lstdde-club/asptt-cholet/>





Conclusion

La Ville de Cholet et Cholet Agglomération s'engagent activement dans la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes, à travers de **nombreuses actions concrètes** déployées sur l'ensemble du territoire. Cet engagement s'inscrit dans une volonté forte de **promouvoir l'égalité professionnelle, l'équité dans les carrières** et l'accès aux métiers **sans distinction de genre**.

Les collectivités poursuivent leur réflexion et multiplient les initiatives pour **améliorer les conditions de travail, renforcer l'attractivité des postes**, faciliter les recrutements et **fidéliser les agents**. Ces efforts visent à créer un environnement professionnel **plus inclusif, équilibré et durable**.

Enfin, il est essentiel de rappeler qu'au sein de la fonction publique, l'égalité salariale est garantie par un système de rémunération fondé sur une **grille unique**. À poste et temps de travail équivalents, **aucune différence de salaire ne peut exister** entre une femme et un homme. L'égalité réelle reste un **objectif à poursuivre collectivement**, avec **détermination et constance**.



CHOlet ©
ville et agglomération